

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3516

Autorisation de percevoir une subvention de 10 500 euros de la part de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes-Auvergne) pour l'acquisition d'un incunable de Guillaume Le Roy

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2017/3516 - AUTORISATION DE PERCEVOIR UNE SUBVENTION DE 10 500 EUROS DE LA PART DE L'ETAT (DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES RHONE-ALPES-AUVERGNE) POUR L'ACQUISITION D'UN INCUNABLE DE GUILLAUME LE ROY (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Bibliothèque municipale de Lyon a procédé en 2017 à plusieurs acquisitions importantes pour l'enrichissement de son fonds patrimonial.

Dans ce cadre, elle a acquis un livre incunable, le *Confessionale* d'Antonin de Florence, imprimé vers 1486 par Guillaume Le Roy, en vente chez le libraire Hugues de Latude d'une valeur de 15 000 €

Il s'agit d'une édition lyonnaise et rare du tout premier imprimeur à s'être installé à Lyon. Parmi la collection de plus de 1 100 incunables de la bibliothèque municipale, 22 volumes ont été imprimés par Guillaume Le Roy (15 éditions), mais la bibliothèque ne possède aucune autre édition de ce texte d'Antonin de Florence, ni incunable, ni plus tardive.

Par ailleurs, l'impression de Guillaume Le Roy la plus tardive que possède la bibliothèque date de 1487. Cette seconde édition du *Confessionale* d'Antonin de Florence fait partie de la production tardive de Guillaume Le Roy, qui est aussi la moins connue.

Cette acquisition est soutenue par la Direction Régionales des Affaires Culturelles Rhône-Alpes-Auvergne, par l'attribution d'une subvention à la Ville de Lyon de 10 500 €

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. M. le Maire est autorisé à :

- solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Rhône-Alpes-Auvergne sous forme de subvention d'investissement pour l'acquisition d'un incunable imprimé par Guillaume Le Roy : Antonin de Florence, *Confessionale*, Lyon, vers 1486 ;
- signer tous les documents afférents à cette acquisition.

2. La recette perçue sera imputée au programme OEUVREAC – opération AQUISI – nature comptable 1321 – chapitre 13.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER